

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Dans quelles conditions intervient l'accord de principe ?

Paris, 19 décembre. — Depuis quinze mois, la France et l'Allemagne cherchent les bases d'un traité de commerce et depuis quinze mois, toutes les négociations demeurent infructueuses.

On se rappelle même que les pourparlers ont été complètement interrompus pendant l'été.

Or, après quelques jours seulement de reprise des débats, nous avons appris aujourd'hui la conclusion d'un accord de principe, signé par le ministre du commerce, M. Daniel-Vincent, et le chef de la délégation allemande, M. Trendelenburg.

Le communiqué qui annonce cet accord est assez long, mais peu clair. Tâchons de le préciser un peu.

Les négociations, dès le début, ont été arrêtées par des questions de principe essentielles.

1° Les Allemands réclamaient absolument le traitement de la nation la plus favorisée. Or la France, depuis la guerre, voulait renoncer à ce régime de la nation la plus favorisée. En effet, ce régime a l'inconvénient d'étendre automatiquement à certaines puissances, les avantages que l'on voudrait réserver seulement à quelques clients choisis.

Pour supprimer ce régime, la France n'avait pas hésité à dénoncer tous ses traités de commerce.

2° Les Allemands, inquiétés de la baisse du franc qui constitue une véritable prime à l'exportation, voulaient se garantir contre de futures dévalorisations de notre monnaie.

3° Les Allemands ont un tarif douanier nouveau, tout à fait au point, tandis que nous n'en avons pas.

Aussi les Allemands voulaient-ils conclure immédiatement un traité de commerce définitif, tandis que nous cherchions seulement à conclure un accord provisoire.

Dans quelles conditions ces divergences ont-elles été conciliées ?

Tout d'abord, nous accordons aux Allemands, le régime de la nation la plus favorisée.

2° Nous accordons aux Allemands des garanties de change, en ce sens que si, par suite de la baisse du franc, certaines exportations françaises se développent beaucoup, l'Allemagne pourra demander à titre de compensation, une augmentation du contingent des produits qu'il lui conviendra de choisir.

3° Nous renonçons au principe de l'accord provisoire.

Nous acceptons de négocier immédiatement un traité définitif.

Cependant les produits allemands ne bénéficieront en France du régime de la nation la plus favorisée, que dans quatre mois.

On pense que d'ici là, nous aurons le temps de préparer notre tarif.

En attendant on va organiser un régime de transition qui accordera pratiquement aux produits allemands les mêmes avantages.

En somme, que reste-t-il à faire ?

Il reste tout d'abord à préciser les termes du régime provisoire allemand. — Il reste ensuite à fixer une échelle de tarifs.

Pour beaucoup de produits, ces échelles vont se trouver automatiquement déterminées par l'adoption de la clause de la nation la plus favorisée.

Ainsi nos vins et nos primeurs vont bénéficier simplement des avantages qui ont été accordés aux produits italiens dans le traité italo-allemand.

De même, nos produits textiles bénéficieront des avantages accordés par le traité germano-belge.

Mais il reste un grand nombre d'articles spécifiquement français, tels que nos parfums, nos articles de Paris, pour lesquels il importe de fixer les tarifs.

Toutes ces questions seront abordées quand les négociations reprendront le 12 janvier.

Pour le moment il faut reconnaître que nous avons fait toutes les concessions sur les questions de principe. Dans ces conditions il est toujours possible de s'entendre.

Il n'était pas besoin d'attendre quinze mois.

Il fallait évidemment attendre que les cloches de Locarno aient sonné.

LE BUDGET DE LA GUERRE A LA CHAMBRE

« La sécurité de la France est menacée » déclare le colonel Fabry

ET IL MONTRAIT LA VANITÉ DES ACCORDS DE LOCARNO

Paris, 19 décembre. — La Chambre aborde ce matin l'examen du budget de l'Enseignement technique.

M. Bouyssou présida la séance, M. Bénazet, sous-secrétaire d'Etat, étant au banc du gouvernement.

Ce budget adopté ainsi que celui de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, on passe à celui des Beaux-Arts.

M. Guérin jette un cri d'alarme contre la menace grandissante qui guette cette merveille qui est le Mont Saint-Michel.

A bâtons rompus M. Baroux parle des réformes qu'il faut apporter à l'enseignement du Conservatoire. Il marque la nécessité de créer des salles à la portée des petites bourses et entre autres choses encore, l'utilité de développer le chant choral à l'école.

M. Vaillant-Couturier, qui est un adepte du cinéma, s'étonne que l'Etat qui subventionne le théâtre, méconnaisse cette nouvelle forme de l'art.

Et comme M. Vaillant-Couturier se plaint du maintien de la censure :

— La censure lui répond le ministre M. Daladier, est maintenue à la demande des maisons elles-mêmes. Elles nous demandent plutôt de la renforcer.

Les chapitres passent ensuite sur simple lecture et la séance est levée à 12 h. 25.

Notre sécurité en danger

A 15 heures, sous la présidence de M. Bouyssou, la Chambre se saisit du budget de la Guerre.

M. Ossola, sous-secrétaire d'Etat est au banc du gouvernement.

Le rapporteur M. Bouilloux-Laffont fait un exposé de la situation de notre armée qui en l'absence de nouvelles lois organiques qu'on attend toujours, à l'exception de la loi sur le recrutement, ne vit que par des mesures transitoires, prises au jour le jour et selon des besoins immédiats.

Aujourd'hui, les cadres ne sont plus en rapport avec les effectifs. Quant aux traitements des officiers, ces derniers sont les seuls fonctionnaires qui ne sont pas payés qu'en 1914. Pour l'entretien des troupes, les sommes inscrites au budget sont de moitié moindres, compte tenu de la dévalorisation, de ce qu'elles étaient en 1914, pour un effectif supérieur seulement de 30 %.

Des réductions importantes ont dû être consenties sur les chapitres de l'armement, bien que celui-ci ne soit pas ce qui devrait être. Si bien que le budget de la guerre n'est plus maintenant suffisamment doté pour répondre à ses besoins.

Le rapporteur adjure donc le gouvernement d'apporter des projets de réorganisation susceptibles de nous acheminer vers le service d'un an. Si cette réduction est possible, on la votera.

Mais de toute manière, la situation dans laquelle se trouve notre armée, ne saurait se prolonger, sans des risques graves pour notre sécurité.

Le colonel Fabry est encore plus pessimiste. A son avis, l'armée est en pleine désorganisation. Et il veut que le pays le sache. Les effectifs du contingent s'élevaient à peine à 335.000 hommes. Les troupes indigènes arrivent à peine à 180.000 hommes. Au total, environ 600.000 hommes au lieu de 700.000 que l'on escomptait avec la loi de 1923.

— Nos 32 divisions ne peuvent pas vivre avec ces effectifs, dit-il. Que l'on réduise ces divisions à 16 si l'on veut, mais qu'on fasse des unités vivantes, car l'armée, en temps de paix n'a pas raison d'être, si ce n'est que de s'instruire. Or, quelle instruction sérieuse serait possible quand des régiments d'infanterie de 1.700 hommes n'ont que réellement que 600 quand on a définitif 200 permissionnaires.

Quelles sont au juste les idées financières de M. Doumer ?

Paris, 19 décembre. — M. Doumer s'est débouché ce soir, en quittant le ministère des Finances, aux sollicitations pourtant pressantes dont il était l'objet de la part des journalistes. Il a refusé tout net de donner la moindre indication sur les projets financiers.

M. Ferdinand Faure, communiste indépendant, vient faire le procès de notre organisation militaire. On devine tout ce qu'il peut en dire.

M. Bouilloux-Laffont fait une remarque : — Pendant que nous cherchons à réduire la durée du service, la Russie augmente la sienne. Le 18 septembre 1925, elle a fixé la durée de son service effectif à cinq ans. Pour un pays qui se targue de désarmer, c'est un singulier démenti qu'il se donne.

Comme président de la commission de l'Armée, M. Girod demande au sous-secrétaire d'Etat d'être l'interprète auprès du ministre, du désir de la commission qu'aucun retard ne soit apporté dans le dépôt prochain des projets de réorganisation que l'on attend.

— On attendait ce dépôt fin décembre d'abord et tout à l'heure il n'a plus été question que du 15 janvier.

Il ne faut pas que ce délai soit prorogé. Il importe d'autre part, que le gouvernement fasse pression sur le Sénat pour obtenir de lui le vote des projets sur le réajustement des cadres.

Le scandale Vaillant-Couturier

M. Vaillant-Couturier reprend pour son compte les arguments communistes contre l'armée. Mais en terminant, il invite les soldats à la désobéissance dans le cas où, comme cela semble inclus dans les accords de Locarno, on leur ordonnerait de marcher contre la Russie.

M. Ossola s'écrie : — Je ne puis laisser passer ces paroles sans élever la voix vive protestation.

M. Lamazou-Béthédier nous ramène à des préoccupations plus locales en réclamant plus de crédits pour la remonte de notre cavalerie en chevaux anglo-arabes.

Le général de Saint-Just intervenant à son tour appuie le député des Basses-Pyrénées.

(Lire la suite en page 2)



M. Jean FABRY

malades, 200 employés permanents au corps, autant hors du corps, etc.

Si la Chambre veut le service d'un an qu'elle donne les moyens de le préparer. Il faut qu'elle accorde les crédits pour l'instruction des réservistes et pour le recrutement de la main-d'œuvre civile. Prenez garde qu'on ne vous fasse un jour le reproche d'avoir un feu des réserves qui ne savent pas tenir un fusil (applaudissements).

Voix communistes. — Il suffit de quelques jours d'instruction.

M. Fabry. — Oui, quand on ne peut faire autrement.

M. de Saint-Just. — On devrait prendre des sanctions contre ceux qui tiennent de pareils propos.

On applaudit le général de Saint-Just et M. Fabry poursuit son argumentation :

— On s'agisse des cadres de l'entraînement des réserves, des camps d'instruction, rien n'est de nature à nous donner des inquiétudes. La situation ne peut se prolonger. Il faut en sortir. Il faut regrouper nos divisions, rétablir l'harmonie entre les unités existantes, à défaut de quoi ce sera la ruine de tout l'édifice militaire.

Dans ce même esprit d'harmonie entre des services ministériels qui concourent au même but, le député de Paris distingue les avantages d'un ministère unique de la défense nationale.

Et puis, ce qui importe le plus à ses yeux, c'est l'organisation de la Nation en temps de paix pour le temps de guerre.

— Mais, ajoute-t-il, si on veut maintenir la santé morale de l'armée, il convient de se garder de ce qui contribue à la décourager.

Or, que dire de ces 19 officiers attachés au Cabinet du ministre qui ont été promus à six tableaux d'avancement successifs, d'octobre au 1er décembre, alors que l'on se bat au Maroc et en Syrie. C'est un scandale. Quand on veut le respect du devoir et l'attachement au régime, il faut que l'exemple vienne d'en haut.

Le pro-ès de Locarno

Et touchant, pour conclure, un mot des accords de Locarno. M. Fabry ne voit pas qu'ils puissent en rien modifier les soucis que nous devons avoir de notre sécurité.

— On ne peut dans les circonstances présentes, demander à notre pays de désarmer. Autant vaudrait lui demander de signer son suicide. Nous, n'en sommes pas là, il nous faut donc conserver une armée forte.

M. Ferdinand Faure, communiste indépendant, vient faire le procès de notre organisation militaire. On devine tout ce qu'il peut en dire.

M. Bouilloux-Laffont fait une remarque : — Pendant que nous cherchons à réduire la durée du service, la Russie augmente la sienne. Le 18 septembre 1925, elle a fixé la durée de son service effectif à cinq ans. Pour un pays qui se targue de désarmer, c'est un singulier démenti qu'il se donne.

Comme président de la commission de l'Armée, M. Girod demande au sous-secrétaire d'Etat d'être l'interprète auprès du ministre, du désir de la commission qu'aucun retard ne soit apporté dans le dépôt prochain des projets de réorganisation que l'on attend.

— On attendait ce dépôt fin décembre d'abord et tout à l'heure il n'a plus été question que du 15 janvier.

Il ne faut pas que ce délai soit prorogé. Il importe d'autre part, que le gouvernement fasse pression sur le Sénat pour obtenir de lui le vote des projets sur le réajustement des cadres.

UNE RIXE AU COUTEAU

Paris, 19 décembre. — A la sortie d'un bal de la rue de Valenciennes, une rixe a éclaté à propos d'une femme entre plusieurs individus. L'un d'eux, Emile Coste, 44 ans, couturier, a été frappé de coups de couteau à la gorge par un inconnu qui a pris la fuite. Le blessé a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

IL AVAIT TROUVÉ CES TITRES

Grenoble, 19 décembre. — Un Italien nommé Boscanno, 34 ans, qui réside à Paris, ayant tenté de passer en contrebande 97 actions de 500 francs de la Société Paris-France, a été arrêté par les douaniers, à Modane.

Interrogé sur l'origine de ces titres, il a déclaré les avoir trouvés l'année dernière, en travaillant à la démolition des fortifications de Paris. La police parisienne a été prévenue.

L'offre des industriels du Nord se réduit en réalité à un exposé de vives

Ces vives feront 'peut-être' l'objet d'une réalisation

Paris, 19 décembre. — Certains de nos confrères ont vu le salut dans l'offre faite par les industriels du Nord de coopérer au relèvement de nos finances.

Jusqu'ici, il ne semble pas que l'offre des industriels du Nord ait eu le caractère général que quelques journaux lui ont prêté. Il s'agit, nous dit-on, d'une initiative particulière prise par un certain nombre d'industriels de cette région, parmi lesquels on cite notamment M. Mathon.

Mais ceux-ci n'ont pas cherché à être mandatés par leurs collègues.

Ils se sont bornés à exprimer leurs vives à cet égard. C'est ainsi que « Paris-Midi » a interrogé un grand industriel de Roubaix qui lui a déclaré :

— Je connais le projet depuis hier soir et je l'ai approuvé par la presse, que cela ne vous surprenne pas, c'est par la presse également que certains présidents de syndicats ont été informés de la démarche qu'ils ont été censés faire auprès du président de la République.

A l'heure présente d'ailleurs, aucun de nos syndicats n'a été avisé et par conséquent n'a pu se prononcer. Quant à la Confédération Générale de la Production Française et à l'Association nationale d'expansion économique, on sait d'elles-mêmes qu'elles ont été très récemment des idées émises par quelques industriels du Nord et nous avons publié hier le communiqué faisant connaître qu'elles les avaient retenues pour étude.

On s'était trop pressé

La Confédération Générale de la Production Française et l'Association nationale d'expansion économique nous communiquent la note suivante :

Un communiqué de la Présidence du Conseil a attiré l'attention du public sur l'importance de la démarche faite par trois industriels du Nord auprès du gouvernement. Les commémorations et le bruit qui ont accompagné cette démarche ont donné lieu, dans la journée d'hier, à des spéculations que l'industrie et le commerce ne sauraient trop déplorer. L'Association nationale d'expansion économique et la Confédération générale de la production française, qui représentent l'ensemble des groupements de la production française, ont été saisies par ces trois industriels de leurs idées encore assez imprécises.

Les conseils de ces groupements ont mis à l'étude cette question, mais étant donné sa complexité, la répercussion qu'elle aura sur la production, sur les marchés intérieurs et extérieurs, sur les finances publiques et privées et sur le crédit de la France, on comprendra que cette étude doit se poursuivre dans le calme, en dehors de toute polémique et de toute précipitation de parti. Il serait téméraire à l'heure actuelle de faire aucun pronostic sur les conclusions de cette étude.

Ils voulaient s'évader mais on les rattrape

Angoulême, 19 décembre. — Un automobiliste ayant aperçu vers 18 heures, un individu se laissant glisser à l'aide d'une corde le long du mur d'enceinte de la prison, se rendit au poste commissariat de police du second canton. Une rapide enquête permit d'établir que six détenus avaient projeté de s'évader et que trois d'entre eux, Suffrony, Thomas et Lambert y avaient réussi. Ils avaient confectionné une corde avec de la toile arrachée à leur sommier et pour lancer celle-ci par dessus le mur, les malfaiteurs avaient accroché au bout, des moustes remplies de cailloux.

La police et la gendarmerie entrèrent aussitôt en campagne. Ayant appris qu'un individu suspect avait demandé la direction de Saint-Michel, localité où habite une dame Dubois, dont le mari est relégué, les recherches furent dirigées de ce côté. Les trois évadés furent arrêtés chez cette femme où ils venaient d'arriver. Ils ont réintégré leurs cellules.

Une invasion de loups dans une gare

Trieste, 19 décembre. — Une invasion de loups a mis la panique dans le petit hameau de Presteno-Maspenic.

Un chasseur animal tué un des fauves, le corps de l'animal avait été enfermé dans le magasin des bagages de la gare.

Dans la soirée, une vingtaine de loups affaillés ont entouré la gare, essayant de pénétrer dans le magasin.

Les employés ont été bloqués toute la nuit dans leur bureau et tout service a été suspendu.

Voici l'accident de chemin de fer du jour

Dijon, 19 décembre. — Un train de marchandises parti hier à 6 heures du soir de Dijon pour Bercy, a déraillé par suite d'une rupture d'attelage, entre les gares de Monthard et Nuits-sous-Rivière.

Quatre wagons ont été démolis et les marchandises qu'ils contenaient ont été très endommagées. La voie Dijon-Paris s'est trouvée obstruée pendant quelques heures.

Un grave accident au Polygone de Bourges

UNE CORVÉE DE BOIS ALLUME UN FEU AU-DESSUS D'UN OBUS MAL ENTERRÉ

L'obus éclate, tue un soldat et en blesse deux dont un mortellement

Bourges, 19 décembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Ce matin, vers 7 heures, une corvée de bois comprenant quinze hommes et commandée par un sous-officier, partait pour ramasser du bois au Polygone. Arrivée à 800 mètres environ au Nord-Ouest de Soyé-en-Septaine elle s'adressa au garde du Polygone pour connaître un emplacement sur lequel elle pourrait opérer son ramassage.

Sur ses indications, la corvée avait commencé, et vers 9 heures, les hommes allumèrent un feu pour préparer la soupe. Un quart d'heure après, une formidable explosion retentissant partant du foyer sur lequel cuisaient les aliments.

Un des soldats fut tué sur le coup. C'est le nommé Labergère. Un autre, nommé Robergeon, portait une épaule blessee, blessure au ventre. Un troisième, Fouillot, était grièvement blessé au pied droit.

Immédiatement la garde téléphona à l'hôpital militaire qui envoya deux voitures ambulance ; l'une ramena le corps du soldat Labergère.

Les deux blessés furent mis dans l'autre voiture. En arrivant à l'hôpital, le soldat Robergeon subit l'opération de la laparotomie, mais il succomba une demi-heure après.

Le soldat Fouillot a été amputé du pied droit. On croit que ses jours ne sont pas en danger.

Sur les indications du garde, les soldats avaient allumé le feu dans une partie où n'était apparent aucun obus dans un rayon de cinquante mètres environ.

L'obus qui a éclaté est un obus de 105, qui devait être enterré à fleur de terre. Au contact du feu, l'engin explosa.

LE LANCEMENT DU "DUQUESNE"



En haut, de gauche à droite : capitaine de vaisseau BREYMAUN, M. LEYGUES, ministre de la Marine à l'air SALA UN et LEVASSEUR à bord du vaisseau-école "Armorique"

En bas : le "Duquesne" avant son lancement

ON MET LA MAIN SUR UN MALFAITEUR

A-t-on arrêté l'un des cambrioleurs gourmets qui dévalisèrent Ferrari ?

Il s'agit en tout cas d'un dangereux récidiviste

Paris, 19 décembre. — A la suite de nombreux cambriolages commis récemment à Paris et dans la banlieue, à Noisy-le-Sec, à Montrouilly, à Saint-Denis, plus récemment dans la maison Ferrari, place de l'Obus, le police judiciaire avait chargé les brigadiers Louis et Riboullet de procéder à une enquête sérieuse pour retrouver les auteurs de ces méfaits.

Au cours d'une enquête faite sur le cambriolage de la bijouterie située 60, rue de Cléry, les inspecteurs furent appelés à filer un Italien considéré comme des plus dangereux. La surveillance amena la police au domicile de cet individu, 11 et 13, rue Villain. Ce matin, les inspecteurs, au nombre de sept, arrêtèrent l'italien comme il sortait de son domicile en compagnie de sa maîtresse, Germaine Bertrand, découpeuse sur métaux. Le couple fut rapidement mis dans l'impossibilité de fuir. L'italien Victor Perruzi, également connu sous les noms de Deide, Guéry, Nateline, né en 1901 à Vérone, n'avait aucune arme sur lui. Par contre, sa compagnie portait dans sa sacoche, enveloppé dans un journal, un pistolet automatique du calibre de 12 m/m tout armé et prêt à faire feu.

Une perquisition aussitôt opérée dans la chambre du couple, fit découvrir un outillage remarquable de cambrioleur, des sacs de voyage renfermant de fausses clés, des scies à métaux, un couteau-poignard, une pince, un levier, des pistolets automatiques, des chargeurs et des cartouches en grand nombre.

Le couple fut conduit à la police judiciaire et une nouvelle perquisition fut décidée par M. Barthélemy. C'est alors que dans un tiroir dissimulé d'un meuble, on trouva cette fois, un fragment de métal qui fut reconnu comme s'adaptant d'une façon parfaite à un outil saisi lors du cambriolage de la maison Ferrari, outil qui s'était brisé et avait été abandonné par les malfaiteurs.

L'enquête ouverte sur Perruzi a fait connaître que cet individu est un anarchiste des plus dangereux. En juillet 1924, Perruzi s'était battu avec des agents au bord du canal Saint-Martin, qui de Vahny. Il avait tiré sur eux des coups de revolver. Les

UNE EXÉCUTION CAPITALE

Le condamné voulait qu'on lui donnât le temps d'achever sa cigarette

Beauvais, 19 décembre. — On a exécuté ce matin à 7 h. 10, le bandit polonais Stanislas Mackles, que la Cour d'assises de l'Oise avait condamné deux fois à mort en septembre dernier.

L'exécution a été marquée par un incident dramatique. Le révéil fut calme. Mackles écroula la messe dite par un prêtre polonais et lut un volume de rhum. Après quoi, il marcha vers l'échafaud. A deux mètres de la sinistre machine, au moment où le prêtre s'écarta, Mackles se rejeta soudain en arrière en criant :

— Non, non... pas encore... laissez-moi finir ma cigarette.

Les deux aides ne purent venir à bout de cette résistance désespérée. Un troisième dut même prêter main forte. Enfin le condamné fut maîtrisé.

Une seconde après, le corps décapité roulait dans le panier.

UNE VICTOIRE ANGLAISE EN HOCKEY

Paris, 19 décembre. — L'équipe de hockey de l'Université d'Oxford remporta cet après-midi, pour son premier match en France, le team du Standard A. C., à Meudon. Les étudiants anglais gagnèrent le match par 3 buts à 0.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Région Parisienne. — Mauvais temps. Ciel généralement couvert avec pluie. Vent de Sud-Est, 5 à 10 mètres. Température en faible hausse. Minimum de température, environ -1°.

Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la région Parisienne. Minimum de température, environ -1°.

Région du Massif-Central. — Mauvais temps. Ciel généralement couvert avec pluie. Vent de Sud-Est, 5 à 10 mètres. Température en faible hausse. Minimum de température, environ -1°.

agents avaient riposté et l'avaient blessé de deux balles au ventre. Après des soins à l'hôpital Saint-Louis, il s'était vu condamner à trois ans de prison. Mais après la loi d'amnistie, il avait été relâché au bout de deux mois d'incarcération.

A la police judiciaire, on s'occupe de rechercher activement les complices du couple car on est assuré que Perruzi a participé à des cambriolages non encore avoués. On s'attend pour aujourd'hui ou pour demain à de nouvelles arrestations.

LE BUDGET DE LA GUERRE
M. Fabry dévoile un scandale

(suite de la page 1)
Le colonel Picot expose que la réduction du temps de service est liée à une condition essentielle : donner aux sous-officiers un statut, créer la carrière de sous-officier et la rémunérer convenablement. Il réclame ensuite pour les officiers, une amélioration de traitement et surtout plus de justice dans l'avancement.

Dernière Heure

De dixième édition — 8 heures du matin

La guerre du Rif

Fez, 19 décembre. — Les forces supplétives de Tabouda ont chassé les dissidents de leur poste de garde de Bouhar. Nous avons récemment organisé sur des tranchées occupées par les occupants de ces tranchées ont dû les évacuer.

LES VŒUX DE LA VITICULTURE

Montpellier, 19 décembre. — Au cours d'un meeting de défense viticole et fiscale, la Société départementale des agriculteurs de l'Hérault a voté un important ordre du jour demandant que les vins français importés en Allemagne, jouissent du même traitement que les vins d'Espagne et d'Italie et déclarent que si satisfaction ne leur était pas accordée sur cette question, de la plus grande importance, les viticulteurs de France, dans un sentiment de solidarité nationale, feraient appel à leurs représentants au Parlement pour ne pas radier le traité franco-allemand.

On jugera en février les assassins des patriotes de la rue Hermel

Paris, 19 décembre. — On se rappelle qu'au cours de la bagarre de la rue Darnérou, en avril dernier, quatre manifestants furent tués et sept autres blessés. On arrêta revolver au poing, les communistes Clerc et Bernardon. Ces deux derniers viennent d'être renvoyés par la Chambre des mises en accusation, devant la Cour d'assises de la Seine, pour homicide et tentative d'homicide. L'affaire viendra en février prochain.

LA MORT D'UN ENFANT MARTYR

Blois, 19 décembre. — Dans le courant du mois d'octobre dernier, décédé à l'âge de deux mois aux Grands-Bois, commune de Saint-Ambroise, la fillette des époux Gauthier-Lelon, journaliers.

Un vent de guerre souffle chez les Somalis

Londres, 19 décembre. — Le « Star » publie ce soir un télégramme de Rome annonçant que des troubles sérieux viennent de se produire dans le pays des Somalis. Le colonel italien Splendorelli et son adjoint, le capitaine Caroli, ont été tués au cours d'une escarmouche dans le nord. A la suite d'une attaque des tribus rebelles, organisée par le sultan Osman, au cours de laquelle trois sous-officiers italiens ont été tués, une canonnière italienne a ouvert le feu sur la ville de Bargaal, qui aurait été détruite de fond en comble. Toute la côte des Somalis est maintenant enveloppée par une division navale, placée sous le commandement de l'amiral Conz et toutes les villes côtières importantes ont été occupées par les troupes italiennes.

LES BILLETS AVAIENT DISPARU

Mézères, 19 décembre. — A Grandpré, Mme Bail cultivatrice, revenant du marché de comble dans le village, ne retrouva plus chez elle une sacoche contenant 379.45 francs, dont 357.00 francs en bons de la Défense Nationale. Elle porta plainte à la gendarmerie.

IL ATTAQUE LA CAISSIERE

Rouen, 19 décembre. — Vers 17 h. 30, un individu entra à la Société des Huilleries réunies de Provence, rue de la Victoire, et s'adressant à la caissière Mme Casary, lui fit une commande. Au moment où la caissière en prenait note, le client lui porta de violents coups de poing, puis s'emparant d'une petite boîte en fer contenant une centaine de francs, il s'enfuit.

UNE EXPLOSION DANS UNE MINE

Londres, 19 décembre. — Une explosion s'est produite la nuit dernière dans la mine de charbon de Kedgrave, où 378 ouvriers travaillaient. La grande majorité des mineurs sont pu immédiatement regagner la surface sans être atteints, mais il y a eu un tué et cinq autres sont encore ensevelis. Tout espoir de ramener ces derniers vivants a été abandonné.

A LA MEMOIRE DES LEGIONNAIRES TOMBES A L'ENNEMI

Paris, 19 décembre. — Le président de la République, accompagné du général Lanson, chef de sa maison militaire, s'est rendu ce matin à la Grande Chancellerie, où la Légion d'honneur pour assister à l'inauguration d'un monument dédié aux légionnaires français et étrangers tombés pendant la grande guerre.

Le marché des changes

Paris, 19 décembre. — L'amélioration du franc qui avait pris des hier des proportions considérables, s'est encore accentuée aujourd'hui. Le livre débute à 127 pour franc jusqu'à 125.50 et clôturer à 125.80; ce qui représente plus de cinq points de baisse sur les cours officiels de la veille. Le dollar vaut successivement 23.15 et 25.95.

Revue de la Presse

L'INITIATIVE DES INDUSTRIELS DU NORD
Le Nouveau Siècle (Philippe Barrès) : L'initiative des industriels du Nord qui offrent leurs usines en gage d'un emprunt de deux milliards destiné à former le fond de la caisse d'amortissement, fait grande impression. On peut penser qu'elle n'est pas étrangère à une certaine détente qui s'est manifestée sur le marché des changes, toujours si sensible aux impulsions des marchés étrangers.

L'AFFAIRE SARRAIL

Le Journal des Débats (Auguste Gaumain) : M. Painlevé a cru trouver une excuse dans ce fait que c'est grâce à la politique du général Sarrail vis-à-vis des musulmans que la révolte de Damas n'a pas pris de plus grandes proportions. M. Painlevé s'est laissé à bourrer la crâne à ce sujet par l'ami Sarrail, comme si le général avait bourré par les Turcs après avoir confond le requiem, le panislamisme, l'islamisme et la politique occidentale à l'égard des musulmans. En Syrie nous n'avions pas à être promulgués au musulmans; nous devions être des conseillers, des tuteurs, des guides pour les tribulations de toute race et de toute religion. Il est bien curieux que, hier encore, la gauche du Sénat ait applaudi le complot Painlevé sur les musulmans. Naguère c'étaient les sénateurs de droite, victimes d'un aveuglement d'instinct, qui célébraient l'illustre traditionnelle (7) avec la Turquie. Aujourd'hui c'est la gauche qui tend les bras aux musulmans. Incohérence et dévergondage!

L'IMPUISSANCE DU CARTEL

L'Action (Maurice Vallet) : L'impuissance dont fait preuve la majorité parlementaire pour résoudre les difficultés qu'elle a créées, persuadés de toute race et de toute religion. Il est bien curieux que, hier encore, la gauche du Sénat ait applaudi le complot Painlevé sur les musulmans. Naguère c'étaient les sénateurs de droite, victimes d'un aveuglement d'instinct, qui célébraient l'illustre traditionnelle (7) avec la Turquie. Aujourd'hui c'est la gauche qui tend les bras aux musulmans. Incohérence et dévergondage!

IL NE FAUT PAS QUE LE PARLEMENT GOUVERNE

Le Rappel (Pierre Dominique) : Nous disons qu'il ne faut pas que le Parlement soit le roi, le maître, le chef, le Pape, dont on taise le pied, d'abord parce qu'il n'a point de grand sens, ensuite parce qu'il est l'ennemi du gouvernement, parce qu'il n'a qu'un rôle à jouer, il y aura carence et anarchie.

LES AFFAIRES DE CHINE

L'Homme Libre (Julien Bordes) : L'U. R. S. S. n'a encore en Chine qu'une influence de façade, trop fragile pour tenter contre le Japon une nouvelle aventure. Seules armes au réservoir guère, pour l'instant, que dans la sédition et le trouble. Facteurs bien mesquins si on les oppose aux forces nippones qui ont déjà pris pied à Moukden et qui entendent rester maîtres.

Ele avait blessé son mari de deux coups de revolver

Paris, 19 décembre. — Mme Sénac, le 23 octobre dernier, blessa son mari de deux coups de revolver dans les circonstances suivantes : En 1923, M. Sénac avait quitté Périgueux où il était fixé pour venir habiter Paris avec une maîtresse. A quelques temps de là, Mme Sénac était venue se placer au Raincy, comme domestique. Le 23 octobre, elle se rendit avenue du Maine, dans un magasin où son mari était employé. Après une courte discussion, elle tira sur lui deux coups de revolver. La 15e chambre du tribunal la condamne aujourd'hui à six mois de prison avec sursis.

UNE PROTESTATION CONTRE LA CHINE

Washington, 19 décembre. — Le corps diplomatique a adressé une protestation auprès du gouvernement chinois, contre l'interruption des communications par chemin de fer entre Pékin et Tien-Tsin. Cette note a été présentée au ministre des Affaires Etrangères de Chine, par le ministre de Hollande à Pékin au nom de ses collègues du corps diplomatique.

BOURSES DE PILOTAGE AUX JEUNES GENS DES CLASSES 1927 ET 1928

En 1926, l'administration de la guerre accorda à un certain nombre de jeunes gens des classes 1927 (1er et 2e contingent) et 1928 (1er contingent) seulement, désireux d'affecter leur temps libre de service dans le personnel navigant de l'aviation, des bourses de pilotage dans des écoles d'aviation civiles, et de concourir pour l'obtention du brevet militaire de pilote d'aviation.

VERS L'AGONIE

La Liberté (Camille Aymard) : Notre régime serait-il atteint de sénilité ? Il ne nous le dit pas, simplement, parce que le pouvoir passe et repasse des générations aux septuagénaires, et qu'il faudra bientôt amener nos ministres en litère au Parlement, pour leur faire subir un jour, tel campement, leur tour d'assises.

LETAT PATRON

Le Matin (Louis Forest) : Une bien jolie histoire pour expliquer aux aveugles qui ne veulent pas voir qu'il est impossible à l'Etat d'être commerçant. Pendant la guerre, une certaine intendance acheta vingt mille bouteilles de champagne



Les championnats de Bourgogne

2e Série. — Sporting Club Montcaillien contre Allié Sporting Auxerrois à Auxerre, Racing Club Chagnotins contre Amical Club Saint-Marcel à Chagny. Les Montcailliens seront handicapés par un long et pénible déplacement. Ils auront de plus devant eux une équipe très solide et possédant un homme forme acquise au contact des jeunes équipes parisiennes qui viennent souvent lui rendre visite. Dans ces conditions, le Sporting Club Montcaillien, battu jusqu'ici lors du championnat, pourrait fort bien s'incliner devant les Auxerrois, mais nous sans faire une honorable exhibition et défendre chèrement ses couleurs.

UNION SPORTIVE GENOISE

Ce n'est pas l'Union Sportive Belfraoise, mais l'Union Sportive Genoaise qui se déplaça le 13 décembre à Nogent, ainsi qu'il a été indiqué par erreur. Cette dernière équipe fut battue par 5 buts à 0.

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE D'AUVERGNE (Division d'Honneur)

Aujourd'hui dimanche, aura lieu à La Machine le second match de championnat entre les équipes réserves du U. S. M. A. et de l'A. S. D. Ce dernier, La route sera arbitré par M. Clavey, vice-président de la Ligue. Coup d'envoi à 14 heures.

GUEUGNON CONTRE LUZY

Aujourd'hui dimanche l'Union Sportive de Gueugnon recevra sur son terrain l'équipe de l'Union Sportive de Luzy. Coup d'envoi à 14 heures.

LE PATRONAGE DE COSNE ET LA CHARITE

Jeu 17, sur son terrain, le onze de la Jeunesse Sportive du Patronage de Cosne, par 4 buts à 2, la jeune équipe de La Charité. Belle partie où Roulet rentra seul les 4 buts et sembla donner des espous.

YONNE JOIGNY

Fête de Noël et du jour de l'an. — Les études d'élèves, huissiers et notaires seront fermées les 25 décembre et 2 janvier.

REUNION DES COMMERÇANTS

Sur l'initiative d'un certain nombre de commerçants une réunion aura lieu à la mairie le lundi 21 décembre, à 17 h.

TONNERRE

Accidents du travail. — Juliette Bouillard, femme Garnaud, 36 ans, demeurant rue des Tanneurs, femme de ménage au service de M. Jacques Dumortier, a été tuée par un coup de marteau.

AVALLON

Entrepôt des tabacs. — M. Boutel, des contributions indirectes dans le Doubs, est nommé entrepreneur des tabacs à Avallon.

CHEMIN DE FER P.-L.-M. Une nouvelle station dénommée Billy-Marcenat, située entre les gares de Crechy et de Saint-Germain-des-Fossés...

Propriétés, Châteaux, Maisons, Forêts. IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL ou industriel, 1500 m2 couverts, cour et dépendances, sis à Nevers, quartier faubourg de Lyon.

SOCIETE D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE BOURBON-LANCY. Société anonyme au capital de 1.600.000 fr. (en formation). Pour l'électrification des 30 communes composant le Syndicat intercommunal de la Région de Bourbon-Lancy...

Officiers ministériels

Etudes de M. Maurice BECHARD, avoué à Nevers. Et de M. Armand VAILLEU, notaire à Guérygny. VENTE SUR LICITATION D'UNE MAISON d'habitation.

M. VIRLOGEUX. A VENDRE A L'AMIABLE. IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL ou industriel, 1500 m2 couverts, cour et dépendances, sis à Nevers, quartier faubourg de Lyon.

Le Casino-Jardin de Vichy. Immeubles et fonds de commerce, ensemble ou séparément. Théâtre, Music-hall, Salle de jeux, Bar, Licence. Très belle installation. Matériel d'état de neuf.

On demande à acheter BOUILLON DE VEAL de 15 à 18 mois, bonne origine. Bureau du journal, 33.302. PERSONNEL. ON DEMANDE COURTIER pour la place de Nevers et environs, pour la Compagnie l'Alp. Fixe et commissions. Situation intéressante.

Etudes de M. Ch. PRIEURÉ, notaire à Saint-Saulge. A VENDRE A L'AMIABLE. UNE MAISON neuve, construite, sise aux Badiers, commune de Saint-François, comprenant 4 chambres, grenier et cave. Eau à proximité.

A VENDRE A VICHY, 6, rue de Paris. I. - « Le Casino-Jardin de Vichy » Immeubles et fonds de commerce, ensemble ou séparément. Théâtre, Music-hall, Salle de jeux, Bar, Licence. Très belle installation. Matériel d'état de neuf.

ACHATS. On s'écrit acheteur de GRUES HETRE, bonne qualité, pour courtoisie. Faire offre à M. RENARD, rue de la Chaume, La Machine (Nièvre), 33.378.

Etudes de M. LAFORE, notaire à Cerey-la-Tour. A VENDRE PAR ADJUDICATION. Le dimanche 27 décembre 1925, à 2 heures, en l'étude de M. LAFORE.

1° Une Maison. Sise à Cosne, rue Jean-Jaures, n° 68, comprenant : cuisine, 2 chambres, cour, grenier au-dessus, cour. A Vendre à l'amiable EN BLOC ou PAR LOTS

Ventes de Fonds de Commerce. ATELIER DE MARECHALERIE et réparations de machines agricoles, sise dans le canton de la Nièvre, à céder pour cause de cessation de commerce. Bonne clientèle. Bureau du journal, 33.073.

Etudes de M. SIROT, notaire à Tannay. A AFFERMER aux enchères. Le 26 décembre 1925, à Tannay, en l'étude et par le ministère dudit M. SIROT.

2° Beau Terrain à bâtir. A Cosne, rue Jean-Jaures. Epinglez 5 % en sus. S'adresser pour renseignements et traiter, au notaire, ou à M. René DORE, négociant en immeubles, à Entrains, 32.173.

RELIGIEUSE. On demande à acheter BOIS MERAINS SEC pour quarts-feuillets et tonneaux. Faire offre à M. JOURNET, 42, avenue de la Gare, Nevers, 32.402.

Etudes de M. BLANDIN, notaire à Rouvray (C.-d'Or). PART D'ASSOCIE dans entreprise de menuiserie mécanique à Rouvray. S'adresser à M. BLANDIN, notaire, 32.110.

3° Une Maison. Sise à Cosne, rue Jean-Jaures, n° 68, comprenant : cuisine, 2 chambres, cour, grenier au-dessus, cour. A Vendre à l'amiable EN BLOC ou PAR LOTS

Un cadeau. Ils se trouvent toujours chez Mme SOURD, 3, rue du Moulin d'Écorce, à Nevers, aux mêmes prix qu'à Paris.

Etudes de M. GULLIEN, notaire à Lury. A AFFERMER en métayage. Pour le 11 novembre 1926. LA FERME DES TREMBLATS, commune d'Issay, 82 ha de Pannecot. Contenant 70 ha, dont 40 ha de prés d'embranchement et d'élevage, et 30 ha de pâtures et terres.

La Belle et Bonne Terre du Grand-Besse. Territoire de la commune de Saint-Maur (Cher), 6 km. gare Cailan, 6 km. gare Châteaumeillant. P. O. Montluçon à Châteaumeillant.

Retour d'âge. Toute femme qui souffre d'un trouble quelconque de la Menstruation, Règles irrégulières ou douloureuses, en avance ou en retard. Pertes blanches, Maladies intérieures, Névrite, Fibrome, Salpingite, Ovarite, suite de Couches, retrouvera sûrement la santé rien qu'en faisant usage de la

Etudes de M. BEAUGONIN, notaire à Saint-Saulge. A AFFERMER par adjudication. Le dimanche 27 décembre 1925, à 2 heures, en l'étude de M. BEAUGONIN.

Une Maison. Sise à Cosne, de construction récente. Sept pièces, confort moderne, avec cour. Epinglez 5 % en sus. S'adresser pour renseignements au notaire ; et pour traiter à M. René DORE, négociant en immeubles, à Entrains, 32.172.

Chasseurs ! par curiosité ! Voyez nos modèles sensationnels ! PRIX DE GROS Hammerless « LE RÈVE » incomparable 550 fr. Consortium de Fabricants d'Armes et l'ABILLE réunis 81, Rue Turbigo, Paris

Etudes de M. RANGON, notaire à Corbigny. A AFFERMER pour le 11 novembre 1926. LE DOMAINE DE BENOIT-BERT, commune de Chaumont, à 2 km. de Corbigny, contenant 68 hectares.

Une Maison. Sise à Cosne, de construction récente. Sept pièces, confort moderne, avec cour. Epinglez 5 % en sus. S'adresser pour renseignements au notaire ; et pour traiter à M. René DORE, négociant en immeubles, à Entrains, 32.172.

Advertisement for 'AU PACHA' located at 59, rue du Commerce, Nevers. It features an illustration of a man in a military-style uniform and text describing the shop's offerings, including 'MAROQUINERIE-SPECIALISTE' and 'Chasseurs ! par curiosité !'.